Élections du 14 octobre 2016 à la chambre de métiers et de l'artisanat de Martinique

DÉCLARATION COLLECTIVE DE CANDIDATURE(1)

Titre de la liste :	
Nom du responsable de la liste :	
Présentée par (dénomination de l'organisation :	

	Nom de famille, nom d'épouse, Prénoms	Sexe (F/M)	Date/lieu de naissance	Profession	Catégorie d'activité (2)	Inscription à la section des métiers d'art (oui/non)	n° RM	Adresse siège de l'entreprise
n° 1								
n° 2								
n° 3								
n° 4								
n° 5								

n° 6				
n° 7				
n° 8				
n° 9				
n° 10				
n° 11				
n° 12				
n° 13				

n° 14				
n° 15				
n° 16				
n° 17				
n° 18				
n° 19				
n° 20				
n° 21				

n° 22				
n° 23				
n° 24				
n° 25				
n° 26				
n° 27				
n° 28				
n° 29				

n° 30				
n° 31				
n° 32				
n° 33				
n° 34				
n° 35				
/				

⁽¹⁾ Ce tableau est transmis pour chaque chambre départementale (CMAD) et pour chaque section départementale de liste interdépartementale (CMAI) ou régionale (CMAR). Par exemple, pour une CMAI ou une CMAR composée de 5 départements, la liste interdépartementale ou régionale sera composée de 5 x 35 candidats.

(2) Alimentation, bâtiment, fabrication et services.

- <u>Critères de composition des listes par département :</u>
 -Au moins 4 candidats pour chacune des 4 catégories (alimentation, bâtiment, fabrication, services) parmi les dix-huit premiers candidats ;
- -Au moins 1 candidat dans la section métiers d'art du répertoire des métiers parmi les sept premiers candidats ;
- -Au moins 1 candidat de chaque sexe par groupe de 3 candidats.